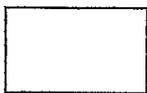


F1



**L'HARMONISATION DES METHODOLOGIES DE COLLECTE DES PRIX
EN REPUBLIQUE DU BENIN**

Jean-Paul MINVIELLE
Economiste

Communication au séminaire national du 4 au 6 décembre 1991

Projet BEN/87/023
Planification Macro-Economique, Sectorielle et Régionale

10 DEC. 1993

O.R.S.I.O.M. Fonds Documentaire
N° : 38688, ex 1
Cote : B

1. LES ORIGINES DU PROJET

1.1. Bilan de la situation en janvier 1991

En janvier 1991, la situation en matière d'information sur les prix en République du Bénin est préoccupante. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que le Bénin est, au sein de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), le seul pays à ne produire aucun indice de prix. Cette situation découle, pour l'essentiel, d'une répartition des tâches au niveau national qui affecte la création d'information sur les prix à des institutions qui n'en sont pas utilisatrices. En l'absence de concertation (sans même parler de coopération...) entre institutions productrices et utilisatrices, on aboutit à un dysfonctionnement caractérisé par la double frustration des offreurs et des demandeurs d'information.

Les offreurs, estimant qu'il revient aux demandeurs de venir les consulter, ne sont pas motivés pour la création d'informations que personne ne sollicite. Les demandeurs, à l'inverse, ne sont pas disposés à effectuer des recherches approfondies pour localiser les structures susceptibles de leur communiquer les informations dont ils ont besoin. Dans ces conditions de désintérêt pour leur production d'information, les institutions collectrices ne sont pas incitées à développer des méthodologies performantes.

Ces constats confirment la nécessité de l'instauration d'une coopération entre institutions et d'une approche globale de la filière de création d'information sur les prix, de la collecte des données de base à la publication des informations synthétiques (indices). C'est ce que nous avons tenté de mettre en oeuvre avec la tenue du séminaire d'une part, la création du Comité Technique de suivi et d'évaluation d'autre part.

1.2. Les enseignements du Séminaire National d'Harmonisation de janvier 1991

Face à cette situation, les Ministères chargés du Commerce, du Plan et du Développement Rural ont jugé nécessaire, en collaboration avec le PNUD, d'organiser une rencontre nationale visant à harmoniser les méthodologies en matière d'enquêtes de prix et à créer le cadre institutionnel le mieux adapté à la production de données fiables répondant aux besoins existants. La préparation puis la tenue de ce séminaire ont été l'occasion, pour de nombreuses institutions, de découvrir les activités de leurs "partenaires" en matière d'offre ou de demande d'information sur les prix.

Les objectifs fixés semblaient alors avoir été atteints, ainsi que le montraient certains des résultats concrets du séminaire :

- répartition des tâches entre institutions en fonction de leurs domaines de "meilleure qualification",
- constitution d'un "Comité Technique de suivi et de coordination" pour la mise en oeuvre du Système National d'Information sur les Prix,
- remise à niveau des méthodologies jusque là empiriquement utilisées.

J'étais cependant amené préciser, dans la synthèse de mon rapport de mission n° 1 :

*"... il convient de garder à l'esprit que le maintien de cette coordination est la **condition fondamentale** de l'efficacité et de la crédibilité de notre système, et que le consensus obtenu à la fin du séminaire demeure très fragile. Ce consensus ne pourra être maintenu et consolidé qu'à une double condition :*

- que la mise au travail effective du Comité et des institutions soit faite sans délai, sur la lancée de la dynamique constructive établie durant le séminaire,*
- que des résultats positifs tangibles soient rapidement obtenus, confirmant la validité de la démarche..."*

1.3. La philosophie du projet

Dans ce contexte, j'étais amené à formuler les principes d'ensemble qui servirent de fil conducteur à la phase test menée de janvier à décembre 1991. Il n'est sans doute pas inutile d'en rappeler les principaux, extraits de mon rapport de mission n°1 :

"Notre projet comporte un double défi : institutionnel d'abord, méthodologique ensuite, le premier étant le plus contraignant et le plus difficilement maîtrisable de l'extérieur. Il convient donc de mettre, dans une première phase, l'accent sur la réussite de la coordination et de la coopération entre institutions. Pour ce faire, les objectifs méthodologiques devront, dans cette première phase, être volontairement limités afin de garantir une forte probabilité de succès (limitation des échantillonnages, du nombre de produits suivis etc...).

" Le projet devra être "approprié" par les nationaux et ne devra pas être perçu comme imposé de l'extérieur: programme national béninois mené avec l'appui du PNUD, et non programme PNUD. Dans cette optique, on demandera une participation intensive des institutions à tous les niveaux de sa conception et de son exécution. C'est d'ailleurs la raison d'être de la mise en place d'un Comité Technique. L'appui scientifique et méthodologique extérieur devra être canalisé et ne seront pas proposées des solutions "clefs en main". "

"Par ailleurs, l'objectif poursuivi n'est pas la mise en oeuvre d'un projet extérieur limité dans le temps, mais le démarrage d'une activité nationale prévue pour être permanente. En matière de prix, la constitution de séries statistiques ponctuelles n'aurait d'ailleurs pas grand sens. Ainsi, notre projet doit s'inscrire dans les contraintes réelles (matérielles, financières et humaines) du contexte institutionnel national. La limitation des coûts récurrents, pour une prise en charge nationale à moyen terme du système, est donc une des contraintes à respecter. Dans un premier temps cependant, un appui extérieur (technique et financier) devra être apporté afin de permettre l'élaboration du système, son test puis son perfectionnement, enfin pour montrer la possibilité de la création d'une information fiable et son utilité pour la gestion de l'économie du pays."

2. DEROULEMENT DE LA PHASE TEST ET RESULTATS OBTENUS

2.1. Le calendrier d'exécution

Initialement programmée pour la période allant de janvier à juillet 1991, la phase test a finalement eu une durée plus longue que prévu puisque se concluant avec le séminaire national organisé du 4 au 6 décembre 1991. Deux raisons expliquent cet allongement :

Tout d'abord la tenue des élections présidentielles au Bénin durant le mois de mars 1991. Cette période électorale a entravé l'activité du projet de février à avril, malgré la tenue régulière des réunions du CT.

Ensuite un optimisme un peu excessif sur le consensus obtenu entre les différentes institutions à la fin du séminaire. En effet, ce consensus général a été rudement mis à l'épreuve lorsqu'ont été abordés les problèmes méthodologiques concrets. Cependant, ainsi que je le rappelais en conclusion de mon rapport de mission n°3 :

"...il convient de garder à l'esprit que nous avons délibérément adopté une pratique très exigeante en exposant clairement toutes les difficultés méthodologiques rencontrées et en tentant de les résoudre de manière explicite. En effet il eut été plus simple, mais moins satisfaisant, de procéder en laissant volontairement dans l'ombre les points de méthode les plus délicats. Cette pratique, courante, se retrouve même dans les systèmes nationaux considérés comme les plus performants. Jusqu'à ce jour, malgré les difficultés rencontrées, l'implication des institutions nationales autorise cette ambition de qualité méthodologique."

Cette exigence de qualité méthodologique et de consensus sur les solutions retenues interdisait toute précipitation. Les enquêtes test sur le terrain n'ont ainsi pu démarrer qu'au mois de juillet, après qu'une préparation méthodologique soignée en ait été faite. Les comptes-rendus des réunions tenues par le Comité Technique tout au long de la période montrent clairement cette recherche permanente de la qualité et de la transparence méthodologique, ainsi que de la synergie entre institutions nationales.

Cinq phases se sont ainsi succédées de janvier à décembre 1991 :

- Janvier 1991 : tenue du Séminaire National sur l'"Harmonisation des méthodologies en matière d'enquêtes de prix".
- Février à juin 1991 : phase d'élaboration méthodologique marquée par de fréquentes réunions du Comité Technique (11 réunions tenues)
- Juillet à septembre 1991 : phase de test du système qui aboutira à la création d'une base de données de 11.000 enregistrements, constituée sur le logiciel EMA. Cette base de données permet l'édition de tableaux, d'informations statistiques et la cartographie analytique.
- Octobre à décembre 1991 : compte tenu des résultats positifs obtenus durant la phase test, poursuite de la mise en oeuvre du système.
- 4 au 6 décembre 1991 : Séminaire national d'évaluation des résultats obtenus et de propositions pour un système national permanent d'information sur les prix.

2.2. La dynamique nationale

Ainsi que je l'avais précisé dès le départ, la coordination entre institutions et l'obtention d'une dynamique nationale de qualité devaient être la clef de voûte de la réussite du projet. Au terme de 11 mois d'expérience le bilan apparaît extrêmement positif même si, pour des raisons essentiellement externes et antérieures à notre activité, une des institutions concernées (l'INSAE) a jugé préférable de ne pas poursuivre sa collaboration avec les autres participants.

A la suite du séminaire de janvier 1991, diverses institutions nationales ont intégré le Comité Technique de suivi et de coordination du projet, en tant que créatrices ou utilisatrices d'information sur les prix :

- Institutions créatrices d'information sur les prix

- INSAE : Ministère du Plan et de la Statistique : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
- DCP : Ministère du Commerce : Direction de la Concurrence et des Prix
- DCCP : Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative : Direction du Contrôle du Conditionnement des Produits

- Institutions créatrices et utilisatrices d'information sur les prix

- ONC : Office National des Céréales
- BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

- Institutions utilisatrices d'information sur les prix

- DP : Ministère des Finances : Direction de la Prévision

L'ONC et la BCEAO sont des institutions utilisatrices d'information sur les prix qui ne sont devenues créatrices que pour pallier les insuffisances antérieures à la mise en place du système national. Durant la phase test, il a été prévu que ces institutions continuent leurs propres relevés dans l'attente de l'évaluation des résultats présentés lors du séminaire de décembre 1991.

La DQIM, Direction de la Qualité des Instruments de Mesure du Ministère du Commerce, a également intégré le Comité Technique afin de participer aux étalonnages des unités de mesure locales (UML) utilisées sur les marchés traditionnels pour les transactions portant sur certains produits agricoles.

Durant la période, le CT a tenu 18 réunions ayant toutes donné lieu à un compte rendu détaillé. On note, à partir des listes de présence, une assiduité remarquable de la majorité des institutions. Cette table ronde permanente a permis de poursuivre jusqu'à ce jour le dialogue et la coordination initiés lors du séminaire de janvier. Les travaux menés ont permis d'aboutir à l'élaboration de méthodologies claires et transparentes, acceptées par tous. Par la régularité de ses réunions et la qualité des travaux effectués, ce CT a été incontestablement le facteur principal de la réussite du projet, à la fois cause et résultat de la synergie qui a pu être créée et maintenue entre les institutions nationales.

La répartition des tâches entre institutions recoupait pour l'essentiel celle proposée durant la tenue du séminaire :

- La DCP (Direction du Contrôle des Prix du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme) prenait en charge les relevés de prix sur les produits non-agricoles, à l'exception des produits dits "spéciaux" dans la nomenclature de l'INSAE, produits devant être suivis par cet institut.

- La DCCP (Direction du Contrôle du Conditionnement des Produits du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative) prenait en charge les relevés des prix des produits agricoles.

- L'INSAE prenait en charge les relevés des prix des produits dits "spéciaux", et assumait la responsabilité de la centralisation des informations récoltées par les diverses institutions, leur analyse ainsi que l'élaboration, le calcul et la publication d'un indice des prix à la consommation à Cotonou. Par ailleurs, l'INSAE pouvait apporter son appui technique au système.

- La DQIM (Direction de la Qualité des Instruments de Mesure du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme) devait effectuer les étalonnages des unités de mesure traditionnelles locales utilisées pour la commercialisation des produits agricoles. Cette activité devait être effectuée en collaboration avec l'ONC (Office National des Céréales) et la DCCP.

Durant la phase de test, il avait été retenu que les institutions qui effectuaient pour leur propre compte des relevés de prix (ONC, BCEAO ...) les poursuivraient afin de ne pas introduire de rupture dans leurs séries en attendant la mise en oeuvre du système définitif.

Ainsi, la responsabilité essentielle du projet revenait aux trois institutions créatrices d'information : INSAE, DCP et DCCP avec des attributions particulières à l'INSAE chargé, outre la collecte de certains types de prix, de l'élaboration, du calcul et de la publication d'un indice des prix.

2.3. Les travaux méthodologiques

L'essentiel des travaux méthodologiques a été conduit de février à juin 1991, dans le cadre de groupes de travail spécifiques ou de réunions du CT. Ces travaux ont été menés dans différents domaines :

- . Typologie et choix des marchés de l'échantillon
- . Typologie et choix des produits de l'échantillon
- . Méthodes de relevés des prix

- . Constitution de la base de données
- . Constitution et calcul d'un indice des prix
- . Publication et diffusion des résultats

2.3.1. Typologie et choix des marchés de l'échantillon

A partir des acquis de certaines institutions, un consensus a été très rapidement trouvé sur ce point, permettant au CT du 15 février d'entériner la décision de limiter, pour la phase test, les enquêtes à 35 marchés répartis dans trois départements : Atlantique, Zou et Borgou. La typologie allait des marchés traditionnels aux points de vente de type moderne (supermarchés). En raison des types de produits différents, trois listes ont été établies, à raison d'une par institution collectrice d'information (DCP, DCCP et INSAE). Ces marchés étaient répartis par sous-préfecture afin de permettre par la suite la cartographie analytique des prix (grâce au logiciel EMA).

2.3.2. Typologie et choix des produits de l'échantillon

L'objectif premier de la mise en place d'un Système National d'Information sur les Prix était la publication d'un Indice des Prix dont les caractéristiques précises étaient à définir en fonction des éléments d'analyse dont nous disposions (à priori, indice des prix à la consommation à Cotonou). C'est pourquoi, dans cette logique, la typologie et le choix des produits de l'échantillon devaient directement découler de la structure de l'indice proposée par l'institution compétente dans ce domaine, l'INSAE.

Finalement, après de nombreux débats menés au sein du CT, bien que dépassant largement les nécessités du calcul d'un indice de prix encore non défini ainsi que les capacités des institutions à effectuer de manière permanente des relevés d'une telle ampleur, une liste de 435 produits a été retenue pour la phase test. Cette liste se répartissait en :

- 72 produits agricoles pour la DCCP,
- 214 produits manufacturés pour la DCP,
- 149 produits dits "spéciaux" pour l'INSAE,

Le test sur le terrain devait confirmer la validité des craintes alors émises par différents participants sur le caractère quelque peu irréaliste d'une liste aussi exhaustive et devrait conduire à son "assainissement" à la suite du présent séminaire.

2.3.3. Méthodes de relevés des prix

Ces méthodes ont été définies en fonction des acquis de chaque participant. Les relevés sont effectués sur la base de questionnaires, spécifiques à chaque institution, comportant la liste des produits et leurs codifications dans la base de données. Ces prix sont relevés auprès de vendeurs détaillants et stockés dans un fichier "prix à la consommation". Certains produits font l'objet de relevés directs auprès des producteurs. Ces relevés spécifiques, effectués par la DCCP, sont stockés dans un fichier "prix aux producteurs".

Afin d'éviter les erreurs de transcription ou de calcul (moyennes) et de limiter les délais de transfert, ces questionnaires sont directement saisis sur le logiciel EMA. La filière d'information est donc la plus courte possible puisque aucune manipulation n'intervient entre l'enquêteur et la saisie informatique.

Les modalités et les périodicités de relevés varient en fonction des types de produits. Les procédures peuvent ainsi être simples (relevés de prix dans les supermarchés) ou complexes (relevés des prix des produits agricoles vendus à la pièce, en tas ou en unités de mesure locales, UML).

L'utilisation généralisée des unités de mesure locales (UML) pour la vente de produits agricoles dans les circuits de distribution traditionnels nous a conduit à mettre sur pieds une démarche en deux temps. En effet il n'était pas envisageable, pour des raisons de coût, de lourdeur et de pérennité de l'activité, d'engager des opérations de pesées permanentes de tous les produits vendus sur la base d'unités autres que celles du système métrique. C'est pourquoi la DQIM (Direction de la Qualité des Instruments de Mesure du Ministère du Commerce), la DCCP et l'ONC, furent chargés d'effectuer des enquêtes d'étalonnage des unités de mesure locales. Cette façon de procéder avait pour but de fournir une base d'équivalences permettant d'effectuer directement les relevés de prix des UML puis de les convertir automatiquement en prix au kg lors de la saisie informatique. Compte tenu de la disparité géographique du poids des UML et de leur variabilité dans le temps, ces bases d'équivalence étaient spécifiques à chaque marché (ou sous-préfecture) étudié.

Dans le cadre de ces enquêtes, ont été calculés des indices statistiques (écarts-types et coefficients de variation) permettant d'évaluer la précision des étalonnages effectués. Au delà d'un certain seuil de variation (en général coefficient de 0,10), la méthode des relevés de prix des UML a été considérée comme ne donnant plus de résultats satisfaisants. Les produits concernés ont alors été classés en deux catégories : les produits non indispensables au calcul du futur indice ont été exclus du champ de l'enquête, les produits indispensables ont été conservés mais feront l'objet de procédures spéciales de relevés (par exemple, pesées directes).

2.3.4. Constitution de la base de données

Une base de données informatisée a été constituée sur le logiciel EMA. Dans sa version 2.13 (juillet 1991), ce logiciel comporte les fonctionnalités suivantes :

- . Un module complet de gestion de base de données sur les prix (gestion, vérifications de cohérence des données, recherches, analyses statistiques, calculs d'indices de prix, éditions, etc..).
- . Un module de base de données cartographique permettant la saisie et le traitement de données numériques spatialisées. Comme dans un tableur, les séries peuvent être créées par saisie directe ou par calculs mathématiques à partir de séries existantes.
- . Un module de cartographie analytique permettant la représentation directe de phénomènes ou des analyses multivariées avec les opérateurs logiques "et" et "ou". Ce module peut traiter tous les types de variables, qu'elles soient issues de la base de données sur les prix ou de la base de données cartographique.
- . Un module de représentation graphique et d'analyse mathématique de séries chronologiques permettant des prévisions à court terme à partir d'une bibliothèque intégrée de modèles mathématiques de prévision.

Toutes ces fonctionnalités sont directement accessibles par menus explicites et l'utilisation d'EMA ne nécessite aucune connaissance informatique préalable. Ces caractéristiques permettent de classer EMA dans la catégorie des SIAD (Systèmes d'Information pour l'Aide à la Décision). La participation permanente des utilisateurs au développement d'EMA permet une capitalisation des acquis et une adaptation toujours meilleure du logiciel aux besoins.

Pour la cartographie, trois niveaux d'emboîtement ont été retenus : pays, départements et sous-préfectures.

La codification des marchés et des différentes unités géographiques a été établie sur la base des règles retenues dans le système EMA pour la mise en oeuvre d'un Système Régional d'Information sur les Prix regroupant plusieurs pays d'Afrique de l'ouest.

Compte tenu des nombreuses polémiques ayant présidé à l'élaboration de la typologie des produits, et des retards qui en ont découlé, il a été impossible d'établir une codification des produits conforme à des normes déjà utilisées dans le pays (nomenclatures SYDONIA par exemple). Dans ces conditions, une

codification empirique a été retenue pour la phase test. Cette codification pourra être modifiée après qu'une liste de produits, expurgée et définitive, aura été retenue.

Afin de permettre aux utilisateurs de l'information l'usage direct du système EMA, un atelier de formation a été organisé au début du mois de juillet 1991. Au mois d'octobre 1991, 11.000 relevés de prix avaient déjà été saisis, correspondant aux enquêtes effectuées de juillet à septembre pour la DCP, août et septembre pour la DCCP. Afin de garantir par la suite les plus grandes potentialités de traitement, tous les relevés sont directement introduits dans la base de données. L'information stockée représente donc l'intégralité des informations récoltées sur le terrain. Tous les traitements (tableaux, tris et recherches, indices statistiques etc...) sont alors disponibles immédiatement, par choix dans des menus explicites.

L'utilisation du logiciel EMA n'a posé aucune difficulté et a répondu aux attentes des utilisateurs en permettant à la DCP et la DCCP de publier deux documents intitulés "Tableaux provisoires des relevés de prix effectués au cours de la période test de juillet à septembre 1991". La base de données EMA étant opérationnelle, elle peut donc être directement questionnée. Les résultats obtenus peuvent être analysés sur place ou communiqués sur disquette sous la forme de fichiers au format EMA ou ASCII. La communication de fichiers ASCII permet ensuite leur utilisation avec d'autres logiciels (traitements de textes, tableurs, SGBD etc...).

2.3.5. Elaboration et calcul d'un indice des prix

L'élaboration et le calcul d'un indice des prix était l'objectif fondamental de la mise en place d'un système national d'information sur les prix. Compte tenu de ses attributions, cette tâche avait été confiée à l'INSAE. Deux options avaient alors été envisagées :

- l'élaboration d'un nouvel indice à partir des résultats de l'enquête budget-consommation de 86-87,
- la reprise des pondérations issues de l'enquête budget-consommation de 1982, théoriquement toujours utilisées par l'INSAE pour sa publication "Indice des prix".

A ce jour, aucun panier, ancien ou nouveau, n'ayant été proposé, aucun indice n'a encore pu être calculé. A l'heure actuelle, le projet dispose donc des informations de base (relevés de prix effectués par la DCP et la DCCP) et des moyens techniques (base de données et logiciel EMA) permettant de calculer immédiatement un indice des prix dès que des pondérations auront été calculées.

2.3.6. Publication et diffusion des résultats

Compte tenu de sa durée limitée, il n'avait pas été prévu durant la phase test de modalités particulières de publication et de diffusion des résultats. Cependant, l'utilisation du logiciel EMA permet, une fois les données saisies, l'édition immédiate - sans programmation - de tableaux, d'analyses statistiques simples, de graphiques ou de cartes. Il en résulte que l'édition peut se faire à la demande et ne constitue donc plus une fonction séparée. Ainsi, la DCP et la DCCP ont édité, à titre de test, deux documents intitulés "Tableaux provisoires des relevés de prix effectués au cours de la période test de juillet à septembre 1991". Ces documents regroupent des tableaux synthétiques par département et par sous-préfecture, des tableaux détaillés pour trois supermarchés et le marché de Dantokpa, et des tableaux d'indices simples par préfecture (base 100 en juillet 1991). Des dossiers cartographiques ont également été préparés. Cependant, en raison du nombre réduit des marchés suivis, l'édition de cartes n'a pas été retenue pour le test. En effet, seules 10 sous-préfectures sur 76 (unités géographiques primaires du fond de carte) sont couvertes pour l'instant. Il ne semble donc pas judicieux de publier des cartes nationales dans lesquelles les zones non-couvertes l'emportent largement sur les zones enquêtées. Par contre, des cartes départementales pourraient être significatives.

3. LES POTENTIALITES DU SYSTEME NATIONAL ET SES DEVELOPPEMENTS FUTURS

C'est l'objet du présent séminaire que de déterminer le devenir du Système National d'Information sur les Prix mis en oeuvre depuis le mois de juillet 1991. Nous ne pouvons donc, dans ces lignes, que donner les grandes lignes de ce que pourraient être ces développements, en s'appuyant sur les acquis les plus significatifs du système actuel.

3.1. Les acquis du système actuel

3.1.1. Une forte dynamique nationale

C'est certainement ici l'acquis le plus important du système actuel que d'avoir pu initier, lors du séminaire de janvier 1991, puis maintenir ce dialogue et cette synergie entre institutions créatrices et utilisatrices d'information sur les prix. Cette réussite revient en majeure partie au Comité Technique National de Coordination (CT) qui, malgré les difficultés rencontrées, a su, et pu, préserver cette dynamique et aboutir à la mise en oeuvre d'un système opérationnel dont les résultats sont à présent visibles et appréciables par tous. Seule la place exacte de l'INSAE dans le dispositif national reste à préciser, d'une manière nécessairement claire et définitive.

3.1.2. Des méthodologies claires et adaptées

Un accent particulier a été mis, durant toute la phase test, sur la double nécessité d'adapter les méthodologies aux capacités réelles (matérielles, financières et humaines) des institutions impliquées et de les expliciter de la manière la plus claire afin que chaque utilisateur puisse évaluer, en toute connaissance de cause, la validité à accorder à l'information fournie.

Cette acceptation par la majorité des institutions que soient exposées à la fois leurs capacités et leurs faiblesses, ainsi que l'existence de méthodologies claires et explicites, sont des facteurs très positifs permettant d'envisager, dans le cadre du CT, une amélioration permanente de l'efficacité du système.

3.2. Les développements et l'amélioration du système actuel

Les résultats obtenus montrent la validité de la conception d'ensemble du Système d'Information actuel. Les efforts doivent cependant être poursuivis dans trois directions essentielles :

- une prise en charge autonome du Système d'Information au niveau national,
- le maintien et le développement de la synergie entre offreurs et demandeurs d'information,
- une réflexion et des améliorations méthodologiques permanentes.

Le Comité Technique, lieu des débats et des choix méthodologiques, et point nodal de la dynamique d'ensemble du Système, devra être maintenu.

3.2.1. La prise en charge nationale du Système d'Information

Compte tenu des spécificités de la variable étudiée, le Système National Harmonisé d'Information sur les Prix se doit d'être permanent. A ce titre, il doit être considéré comme une tâche nationale prioritaire, entrant dans les activités régulières des institutions impliquées, et recevoir les moyens d'un fonctionnement suivi. L'analyse des résultats obtenus durant la phase test permettra d'évaluer l'opportunité de consentir ou non l'investissement national nécessaire à assurer cette pérennité. Cette évaluation du montant et des

modalités de prise en charge de l'appui financier à apporter aux institutions doit être une des premières priorités pour l'année 1992. On veillera particulièrement à éviter qu'une interruption n'intervienne l'activité de collecte des prix qui se poursuit actuellement sans interruption depuis le mois de juillet 1991.

3.2.2. L'élaboration d'un indice des prix et la révision de la typologie des produits

Nous l'avons déjà souligné, c'est l'élaboration du panier permettant de calculer l'indice de prix choisi qui aurait dû conduire à la constitution de la typologie des produits retenue pour les enquêtes. C'est donc à l'une des tâches prioritaires définies lors du séminaire de janvier 1991 qu'il convient de s'attacher de nouveau : la définition d'un indice des prix. C'est en effet, ne l'oublions pas, la publication de cet indicateur qui a donné naissance au projet de Système National d'Information sur les Prix. C'est à partir du panier retenu pour cet indice que devra être révisée la typologie de façon à en arriver aux 130 à 150 produits initialement prévus (ou plus, si la structure de l'indice le justifie).

3.2.3. L'évaluation de la typologie des marchés et l'extension géographique du Système d'Information

La phase pilote a porté sur 35 marchés environ, répartis dans 10 sous-préfectures au sein de 3 départements. La mise en place du système permanent nécessite une meilleure couverture nationale. Cette amélioration passe par deux phases :

- une évaluation de la typologie des marchés actuellement utilisée,
- une extension de l'échantillon à l'ensemble du territoire national.

L'évaluation de la typologie actuelle des marchés devrait tout d'abord porter sur leur degré d'intégration afin de ne retenir que le plus petit échantillon représentatif (élimination des marchés trop bien intégrés, entre lesquels des différences de prix significatives n'apparaissent pas, élimination des marchés trop peu fréquentés et donc non représentatifs etc...).

L'extension de l'échantillon à l'ensemble du territoire national devra se faire en gardant à l'esprit que ce sont les sous-préfectures qui ont été retenues comme unités géographiques primaires pour la représentation cartographique. L'utilisation efficace de l'outil cartographique passe donc, en particulier en ce qui concerne les produits agricoles, par une répartition de l'échantillonnage couvrant le maximum de ces unités géographiques primaires.

3.2.4. La diffusion de l'information

Quatre modalités complémentaires de diffusion de l'information doivent être envisagées :

- L'accès direct à la base de données EMA

Les fonctionnalités du logiciel EMA permettent, sans connaissances informatiques particulières, un accès direct à la base de données et l'extraction d'informations sous différentes formes : tris et recherches, tableaux, analyses statistiques simples, graphiques, cartographie analytique etc... La mise de cet instrument à la disposition du public serait un moyen simple et efficace de valorisation des données collectées auprès d'utilisateurs sporadiques.

- Le transfert de fichiers sur d'autres sites EMA

L'implantation sur d'autres sites du logiciel EMA permettrait, avec des mises à jour régulières, le transfert de fichiers informatiques immédiatement utilisables. Cette méthode devrait être utilisée dans tous les cas où une information rapide et complète est nécessaire.

- La publication de rapports périodiques

Les différents formats d'édition des données d'EMA (tableaux, graphiques et cartes) permettent la publication de rapports à la demande. Trois types de rapports pourraient être envisagés :

- des rapports mensuels ne comportant que des données brutes,
- des rapports trimestriels comportant des données brutes accompagnées de quelques commentaires de conjoncture,
- des rapports annuels comportant les données brutes et des commentaires sur l'année écoulée.

La diffusion de ces rapports devrait être essentiellement institutionnelle.

- La diffusion par voie de presse

Ce mode de diffusion est principalement tourné vers les utilisateurs non institutionnels : producteurs, commerçants et consommateurs. Deux voies sont envisageables : presse écrite et presse radio-télévisée.

La diffusion par presse écrite devrait avoir un rythme hebdomadaire : publication chaque jeudi ou vendredi des prix de la semaine. Afin de donner un caractère "vivant" à ces communiqués sur les prix, il serait souhaitable qu'ils comportent trois rubriques :

- une information permanente sur les prix des produits homologués,
- une information permanente sur les prix d'une liste de produits de base,
- une information occasionnelle sur une liste de produits d'intérêt saisonnier. Par exemple, prix des fournitures scolaires en septembre.

Des notes mensuelles de conjoncture portant sur l'évolution des prix pourraient être très favorablement accueillies, tant par les organes de presse que par le public.

La diffusion radio-télévisée pourrait suivre les mêmes règles. A la suite des premiers contacts établis avec l'ORTB il semblerait que la composante cartographique d'EMA pourrait servir de base à une diffusion télévisée de cartes de prix.